

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 22 février 2022, à 18:16 heures, avec public limité, suivant le décret du ministre de la Santé et des Services sociaux et située à l'Hôtel de ville, au 233, chemin Yamaska, Saint-Germain-de-Grantham.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse  
Sarah McAlden, conseillère  
Chantal St-Martin, conseillère  
Patrice Boislard, conseiller  
Chantal Nault, conseillère  
Jean-François Forget, conseiller  
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Dany Fournier, DG par intérim

**OUVERTURE**

CONSIDÉRANT que le directeur-général et greffier-trésorier par intérim déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 18 février 2022, conformément à l'article 156 du CMQ.

CONSIDÉRANT l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

- 1) Adoption de l'ordre du jour;
- 2) Résolution d'engagement de la direction générale;
- 3) Résolution d'autorisation de signature des documents bancaires et légaux;
- 4) Résolution nommant la directrice générale et greffière-trésorière représentante de la municipalité pour les services électroniques gouvernementaux;
- 5) Levée de l'assemblée.

**RÉSOLUTION 046.02.2022**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Sur proposition de Chantal St-Martin,  
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

## **2. RÉSOLUTION 047.02.2022**

---

### **RÉSOLUTION D'EMBAUCHE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** les différentes étapes pour le choix de la candidature au poste de la direction générale de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham ont été franchies;

**CONSIDÉRANT QUE** suite au processus d'embauche, les membres du comité des ressources humaines recommandent au Conseil municipal de procéder à la nomination et à l'engagement de madame Julie Galarneau audit poste;

**Sur proposition de Jean-François Forget,  
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu unanimement par les conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham confirme par la présente, l'engagement de madame Julie Galarneau à titre de directrice générale et greffière-trésorière, à compter du 21 mars 2022, et ce, aux conditions établies entre les parties;

**QUE** mesdames Nathacha Tessier, mairesse, Chantal St-Martin, conseillère et monsieur Jean-François Forget, conseiller siégeant sur le comité RH soit autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail entre les parties.

## **RÉSOLUTION 048.02.2022**

---

### **RÉSOLUTION D'AUTORISATION DE SIGNATURE DOCUMENTS BANCAIRES ET LÉGAUX**

**ATTENDU QUE** des autorisations sont nécessaires pour la signature des chèques, financements et autres documents légaux;

**Sur proposition de Chantal Nault,  
Appuyé de Jean-François Forget,**

**QUE** la direction générale ou en son absence la commis comptable soit autorisée à signer tous documents relatifs à la bonne marche de la municipalité de Saint-Germain.

## **RÉSOLUTION 049.02.2022**

---

### **RÉSOLUTION NOMMANT LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES SERVICES ÉLECTRONIQUES GOUVERNEMENTAUX**

**Sur proposition de Patrice Boislard,  
Appuyé de Jean-François Forget,**

**QUE** Madame Julie Galarneau soit autorisée en remplacement de Madame Nathalie Lemoine :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à gérer les comptes d'utilisateur;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de

l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de veto.

---

Nathacha Tessier, mairesse

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

**Sur proposition de Chantal Nault,  
Appuyé de Patrice Boislard**

**QUE** la séance soit levée à 18:26 heures.

